

Commune de
Senillé-Saint-Sauveur
PLAN LOCAL D'URBANISME DE SENILLÉ
Plan de zonage n°1/3
1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 27/06/2019
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de Senillé.
Fait à Senillé,
Le Maire,

ARRETE LE : 27/06/2019
APPROUVE LE : XXXXXXX

Mairie de France (Dépt social) : Senillé-Saint-Sauveur
200, rue de la République
49100 Senillé-Saint-Sauveur
Tel: 02 53 45 55 08
Fax: 02 53 45 55 08

Senillé-Saint-Sauveur (Dépt social) : Senillé-Saint-Sauveur
200, rue de la République
49100 Senillé-Saint-Sauveur
Tel: 02 53 45 55 08
Fax: 02 53 45 55 08

Senillé-Saint-Sauveur (Dépt social) : Senillé-Saint-Sauveur
200, rue de la République
49100 Senillé-Saint-Sauveur
Tel: 02 53 45 55 08
Fax: 02 53 45 55 08




Légende

- Patrimoine bâti recensé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies recensées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Boissements recensés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides identifiées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur inondable identifié au titre des articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du Code de l'Urbanisme

- Uax : Secteur urbain de centre-bourg ancien
- Ubx : Secteur urbain pavillonnaire
- Ub1x : Sous secteur urbain pavillonnaire sans double rideau
- Ulx : Secteur urbain dédié aux équipements sportifs, culturels et autres loisirs
- Urx : Secteur urbain dédié aux équipements médicaux et/ou sociaux
- 1AUx : Zone à urbaniser
- Ax : Zone agricole
- Aex : Secteur agricole concerné par des activités économiques isolées
- Apx : Secteur agricole à enjeux paysagers
- Nx : Zone naturelle
- Nsx : Secteur naturel destiné aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif isolés

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	3609 m ²	Équipements scolaires, sportifs, culturels ou de loisirs	Commune
ER n°2	509 m ²	Agrandissement de la place de la mairie	Commune
ER n°3	969 m ²	Aménagement des abords du lavoir	Commune
ER n°4	2784 m ²	Élargissement de la voirie communale	Commune
ER n°5	111 m ²	Élargissement du trottoir	Département
ER n°6	395 m ²	Élargissement de la voirie	Commune
ER n°7	192 m ²	Création de pans coupés au carrefour	Commune
ER n°8	90 m ²	Création de pans coupés au carrefour	Commune
ER n°9	265 m ²	Création de pans coupés au carrefour	Commune
ER n°10	206 m ²	Élargissement de la voirie communale	Commune
ER n°11	424 m ²	Aménagement de la voirie (5m)	Commune
ER n°12	285 m ²	Élargissement de la voirie communale	Commune
ER n°13	310 m ²	Élargissement de la voirie	Commune
ER n°14	69 m ²	Élargissement de la voirie	Commune
ER n°15	496 m ²	Redressement du virage	Commune
ER n°16	826 m ²	Redressement du virage	Commune
ER n°17	264 m ²	Création de voirie	Commune
ER n°18	57 m ²	Création de pans coupés au carrefour	Commune
ER n°19	94 m ²	Aménagement du carrefour	Département
ER n°20	405 m ²	Élargissement de la voirie au niveau du virage	Département
ER n°21	391 m ²	Élargissement de la voirie au niveau du virage	Département
ER n°22	699 m ²	Création de pans coupés au carrefour	Commune
ER n°23	1257 m ²	Création d'un corridor écologique	Commune
ER n°24	271 m ²	Agrandissement de l'espace public	Commune



0 100 200 300 400 500 Mètres